



droit sur les congés payer

Par **vegas**, le **24/11/2012** à **20:31**

l'entreprise ferme une semaine en décembre pour une baisse de production.
sachant que nous avons plus de congés payés il nous ai proposé de prendre des jours sans soldes, ou d'après notre consentement de prendre des jours non acquis de l'année prochaine.
sont il en droit? si non que faire? cordialement

Par **janus2fr**, le **25/11/2012** à **09:36**

Bonjour,
L'employeur ne peut ni vous imposer des congés sans solde, ni des congés par anticipation.
Il doit vous proposer le chômage partiel.